



## TROPHÉES NOVATECH 2019 - RÈGLEMENT

### Contexte



© J. Leone - Métropole de Lyon

Les organisateurs de la conférence internationale Novatech souhaitent ouvrir le plus largement possible cette rencontre aux acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, non spécialistes de la gestion des eaux pluviales. En effet, si les eaux pluviales ne sont pas au centre de leurs activités ou préoccupations, ils sont amenés à intégrer cette thématique comme l'un des enjeux, des problématiques, des contraintes ou des opportunités de leurs projets ou stratégies.

Les **TROPHEES NOVATECH** visent donc à appuyer l'invitation qui est faite aux acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme à communiquer sur leurs études de cas et présenter leurs opérations et stratégies.



© J. Leone - Métropole de Lyon

Cette démarche a pour ambition de mettre en valeur la place et l'intégration des eaux pluviales dans l'aménagement et la gestion durable des territoires (bassins versants), de la ville et des espaces publics.

Les approches que l'on souhaite voir développées au cours de cette rencontre sont transversales et dépassent largement la question des eaux pluviales. Elles sont notamment relatives :

- au jeu d'acteurs, multi-professionnel et pluri-partenarial, des processus de conception jusqu'à la place de l'individu dans les projets ;
- aux stratégies, démarches et méthodologies mises en œuvre pour concilier les différents objectifs du projet, de la conception à la gestion ;
- aux "externalités positives" des projets, leurs contributions à la qualité de l'environnement, à l'enrichissement de la biodiversité en ville, et à l'adaptation au changement climatique;
- aux aspects économiques et financiers, dépassant là encore la question des eaux pluviales.



### Article 1 – Thèmes et objectifs

L'objectif des **TROPHEES NOVATECH** est de récompenser, valoriser et mieux faire connaître des opérations et des politiques publiques exemplaires et innovantes, françaises et internationales, favorisant l'intégration des eaux pluviales et la gestion durable de l'eau dans l'aménagement du territoire. Les opérations doivent avoir été réalisées et les stratégies mises en œuvre (pas en projet).

3 catégories sont proposées :

- Renouvellement urbain (opération sur un espace public ou privé, projet d'architecture, quartier ou zone d'aménagement)
- Stratégies et urbanisme (politique publique, planification, stratégie d'agglomération ou de bassin versant)
- Participation et appropriation citoyenne (action d'animation locale, avec les habitants, mobilisation des différents services urbains, engagement des entreprises et aménageurs privés, ...)



## Article 2 – Les porteurs de projet

Toute personne morale, publique ou privée, française ou étrangère, qui a élaboré, conçu et/ou mis en œuvre une opération ou une politique publique dans les thèmes et objectifs des Trophées, qui propose la présentation d'une étude de cas en réponse à l'appel à communication et qui souhaite valoriser cette action dans le cadre de Novatech 2019, peut candidater aux Trophées.

Ces Trophées s'adressent notamment aux architectes, paysagistes, aménageurs, urbanistes, sociologues, publics et privés, et aux responsables et gestionnaires des politiques publiques de la ville et des territoires.

## Article 3 – Organismes

Les **TROPHEES NOVATECH** pour la gestion durable de l'eau sont organisés par :

Le GRAIE

Campus LyonTech la Doua

CS52132 - F-69603 Villeurbanne cedex - France

Des partenariats avec la presse technique française et avec la revue Water 21 de l'IWA sont en cours de construction, avec la proposition d'une co-organisation des Trophées Novatech.

## Article 4 – Le concours et les Trophées

Les finalistes présélectionnés par le jury bénéficieront d'une invitation gratuite à une journée de conférence Novatech, le mercredi 3 juillet 2019 (soirée incluse). Aucun frais supplémentaire ne sera demandé.

Les Trophées seront remis le mercredi 3 juillet 2019, au cours de la soirée de la conférence.

Les opérations lauréates bénéficieront d'une communication dans la presse technique ([similaire à 2016](#), elle sera précisée début 2019). Si la proposition n'est pas retenue pour les trophées, elle reste éligible pour une communication classique à Novatech (orale ou poster).

## Article 5 – Déroulement des trophées

Les trophées sont organisés en 3 étapes :

- Proposition de communication pour le 1<sup>er</sup> décembre 2018
- Présélection sur dossier par le jury : résultat communiqué aux candidats en mars 2019
- Présentation orale par les finalistes, sélection finale par le jury et remise des Trophées, le mercredi 3 juillet 2019.

### 5.1 – Les dossiers de candidature

Chaque candidat doit déclarer son souhait de participer aux **TROPHEES NOVATECH 2019** lors du [dépôt en ligne de sa communication](#) d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2018 au plus tard.

Le dossier inclura, en plus du formulaire renseigné, une présentation détaillée de 4 pages mettant en évidence les réponses aux critères de sélection. Il pourra comporter des pages complémentaires d'illustrations (plans, schémas, photos, ...). Il sera rédigé conformément aux instructions de rédaction et au [modèle de document](#) disponibles sur le site de Novatech. Un accusé de réception informera le candidat que sa proposition de communication a bien été prise en compte.

Si la candidature est retenue lors de la présélection pour les finales, le candidat devra présenter oralement le projet ou l'opération lors de la conférence Novatech, devant le jury, le mercredi 3 juillet 2019.

## 5.2 - Les critères de sélection

Le jury tiendra compte des critères suivants dans le choix des lauréats :

- l'intégration de la gestion des eaux pluviales dans le projet
- l'inscription du projet dans une démarche de développement durable (environnement, économie et société)
- la gouvernance et la démarche multi partenariale du projet,
- le caractère innovant du projet,
- l'exemplarité et la transférabilité du projet.

## 5.3 – La sélection des candidats

La sélection des candidats se fera par un jury qui se réunira en deux temps :

### **Une pré-sélection sur dossier**

Le comité de présélection sera chargé d'opérer une première sélection de 4 finalistes au maximum par catégorie, parmi les dossiers de candidature, en février 2019. Il sera composé des membres du comité d'organisation de Novatech 2019, des représentants des partenaires presse et des présidents du comité scientifique.

Les candidats seront informés en mars 2019 de leur sélection comme finaliste.

### **Une sélection finale**

Un jury de 10 personnes maximum sera chargé de la sélection finale des lauréats suite aux présentations orales des projets finalistes le mercredi 3 juillet 2019.

Le jury sera constitué\* de représentants de la Métropole de Lyon, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), de l'IMU, des revues partenaires des Trophées – Hydroplus et Water 21 - et des deux co-présidents scientifiques de Novatech. Il sera présidé par Tim Fletcher, co-président du comité scientifique de Novatech.

Le jury décernera un trophée par catégorie mais se réserve le droit de n'en décerner aucun si aucun des projets proposés ne présente les qualités suffisantes par rapport aux thèmes et critères de sélection des Trophées. Par ailleurs, le jury pourra, s'il le souhaite, attribuer un trophée supplémentaire : le "coup de cœur du jury". Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

\* *Sous réserve*

## Article 6 – Engagements des candidats

### **Participation à Novatech :**

Les candidats finalistes s'engagent à participer à la journée du mercredi 3 juillet 2019 et à présenter leur projet au jury dans le cadre et le format fixés par les organisateurs de Novatech (notamment temps d'intervention et support visuel de type PowerPoint ou PDF).

### **Sincérité des informations :**

Les candidats s'engagent à ne communiquer dans leurs dossiers de candidature que des informations exactes et sincères et à ne pas omettre des renseignements qui seraient susceptibles de fausser le jugement du jury. Le jury s'octroie la possibilité de vérifier les informations fournies par les candidats.

### **Diffusion des informations :**

Du seul fait de leur participation, les candidats autorisent les organisateurs à rendre publiques et à diffuser, dans le cadre des **TROPHEES NOVATECH**, les informations fournies dans leur dossier.

Les lauréats autorisent les organisateurs à faciliter la communication autour de leur projet, notamment dans le cadre des partenariats établis avec la presse technique, française et internationale. Les organisateurs pourront demander des documents complémentaires qui seront eux-mêmes soumis à l'acceptation de leur diffusion. Les lauréats s'engagent à accepter d'éventuelles interviews complémentaires en vue de la valorisation de leurs projets dans la presse technique.

### **Acceptation du règlement :**

La participation aux **TROPHEES NOVATECH** entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## **Article 7 – Clause d'annulation**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler les **TROPHEES NOVATECH**. Dans ce cas, les candidats seront tenus informés le plus rapidement possible.

Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> septembre 2018